

PROPOSITION DE LOI VISANT À FACILITER LA MISE EN OEUVRE
DES OBJECTIFS DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE » AU COEUR
DES TERRITOIRES

AMENDEMENT

ADOPTÉ



Artificialisation nette des sols : un amendement d'Anaïs SABATINI rendant obligatoire la représentation de la ruralité dans les instances de décision ADOPTÉ

Ce mardi 27 juin, les députés ont voté solennellement la proposition de loi sur la zéro artificialisation nette des sols (ZAN).

Ce texte élaboré dans l'urgence écartait les communes rurales et les agriculteurs des débats sur la réduction de l'artificialisation des sols. Les rédacteurs du texte souhaitaient mettre en place une tutelle régionale technocratique sur les acteurs de la ruralité. Le Rassemblement National n'a eu de cesse de proposer de diminuer cette dilution du poids communal et des agriculteurs.

Anaïs SABATINI a ainsi déposé en commission parlementaire deux amendements permettant aux maires des communes rurales et aux représentants agricoles d'intégrer les instances régionales de décision.

Malgré l'électoratisme de la droite et du centre et la démagogie de la gauche, l'amendement d'Anaïs SABATINI rendant obligatoire la présence d'un représentant de la chambre d'agriculture dans l'instance régionale de décision sur la zéro artificialisation des sols a été adopté.

L'adoption de cet amendement est une victoire pour la ruralité tout entière et un pied de nez au sectarisme des partis politiques contre les propositions du Rassemblement National, seul défenseur des territoires ruraux.

Anaïs SABATINI continuera à défendre l'ensemble des acteurs de la ruralité tant sur le terrain qu'à l'Assemblée nationale.